

PRESERVATION DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil municipal vote à l'unanimité un vœu contre le projet de La Poste de réorganiser le bureau de Charenton-le-Pont

Suite à l'information de la Direction Exécutive Ile-de-France-Est relative à sa volonté de réorganiser la distribution du courrier de Charenton-le-Pont et Saint-Maurice à partir de juin 2020, Hervé Gicquel, comme il l'avait annoncé en concertation avec l'ensemble des élus de son assemblée délibérante, a présenté pour la Municipalité un vœu par lequel la ville de Charenton-le-Pont entend s'opposer résolument à ce projet de réorganisation des activités de la Poste et exiger que les services de la Poste soient renforcés localement au bénéfice de la population et des salariés du territoire.

Pour rappel, la Poste envisage que :

- Les personnels facteurs des deux communes, basés dans le bureau charentonnais, soient amenés à débiter et finir leurs tournées de distribution du courrier depuis un site de Maisons-Alfort ou d'Ivry-sur-Seine.
- le "carré entreprises" ainsi que les boîtes aux lettres d'entrepreneurs locaux soient délocalisées sur leur site d'Ivry-sur Seine.

Le Maire et le Conseil municipal dans son ensemble considèrent que de tels choix confirment la dégradation des services postaux rendus aux habitants, aux entreprises et les conditions de travail des postiers. De plus ce projet ne prend pas en compte l'accroissement démographique et l'implantation de nouvelles entreprises dans les années à venir notamment avec l'opération Charenton-Bercy.

Par ailleurs, les élus charentonnais craignent que la réduction des activités du bureau de Poste puisse permettre à long terme au Groupe La Poste de justifier la fermeture définitive de ce site.

Enfin, une nouvelle fois et comme ce fut le cas avec l'antenne Pasteur, le Conseil municipal constate et déplore que La Poste prenne des décisions importantes sans concerter les élus municipaux.

VŒU D'URGENCE DE LA COMMUNE DE CHARENTON-LE-PONT Opposition à la réorganisation du bureau de Poste de Charenton-le-Pont

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDÉRANT que de tels choix confirment la dégradation des services postaux aux habitants et aux entreprises de Charenton-le-Pont tout autant que sur les conditions de travail des postiers.

CONSIDÉRANT que cette orientation ne prend pas en compte l'accroissement démographique et l'implantation de nouvelles entreprises dans les années à venir notamment avec l'opération Charenton-Bercy.

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas acceptable de réduire les activités du bureau de Poste dans la mesure où à long terme le Groupe La Poste pourrait s'en targuer pour fermer définitivement ce site.

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle fois, comme ce fut le cas avec l'antenne Pasteur, le groupe La Poste prend des décisions sans concerter les élus municipaux.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A l'unanimité

ARTICLE 1 : Entend s'opposer résolument à ce projet de réorganisation des activités de la Poste.

ARTICLE 2 : Exige que les services de la Poste soient renforcés localement au bénéfice de la population et des salariés du territoire.

Fait et délibéré en séance le mercredi 5 février 2020.

Contact presse

David CUSTODIO – Directeur de Cabinet du Maire et de la Communication
Tél. 01.46.76.46.34 - dcustodio@charenton.fr